

economiesuisse  
Verband der Schweizer Unternehmen  
Dr. Roger Wehrli  
Hegibachstrasse 47  
Postfach  
CH-8032 Zürich

Lausanne, le 31 août 2018

### **Stratégie suisse en matière de sol**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 23 juillet dernier, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

#### **Présentation**

La consultation porte sur un projet de stratégie suisse en matière de sol conduit par l'Office fédéral de l'environnement. La mise en place d'une stratégie se justifie entre autres, selon l'administration, car le sol est une ressource précieuse et limitée répondant à des fonctions variées et essentielles : l'habitat, la régulation de la pollution, la production (aliments, bois etc.), la fondation de constructions, le stockage de matières premières (eau, énergie géothermique), la conservation d'informations sur l'histoire naturelle et culturelle. Certaines de ces fonctions (fondation, stockage de matières premières ou conservation) sont déjà intégrées à d'autres stratégies. C'est pourquoi, la stratégie mise en consultation se concentre sur les fonctions d'habitat, de régulation de la pollution, et de production.

Au vu de ce qui précède, le sol apparaît comme une ressource essentielle. Cependant, elle reste soumise à différents risques potentiels (érosion, mouvements de terrain, contaminations, inondations) pouvant altérer ces différentes fonctions. De plus, les qualités du sol ne sont pas forcément connues d'un large public. En effet, lors des débats politiques quant à son usage (initiative sur les résidences secondaires, sur les terres agricoles (dans les cantons de Berne et Zürich), pour le paysage, pour la sécurité alimentaire), le sol reste fortement associé au domaine de l'agriculture alors qu'il concerne un ensemble bien plus vaste.

Cette stratégie sur le sol suisse repose également sur un autre constat, à savoir : que son utilisation actuelle en Suisse ne permet plus de garantir durablement les différentes fonctions évoquées. Par conséquent, le but est d'y remédier au travers des objectifs suivants :

1. Réduire la consommation de sol
2. Orienter la consommation de sol sur la base d'une vue d'ensemble (afin d'éviter le gaspillage des bonnes terres)
3. Protéger les sols contre les atteintes dommageables
4. Restaurer les sols dégradés
5. Renforcer la protection des sols au niveau international
6. Sensibiliser à la valeur et à la fragilité du sol

En définitive, l'objectif de l'administration est de parvenir à une stratégie nationale soutenue à la fois par les services fédéraux concernés et les cantons.

### Appréciation

De manière générale, la nécessité de disposer d'outils permettant une forme de standardisation et de coordination au niveau suisse est compréhensible. Cependant, la réalisation de bases et de méthodes nationales actualisées évoquée dans le document ne doit, selon la CVCI, pas passer par une intervention de la Confédération. En effet, l'aménagement du territoire est une compétence prioritairement cantonale. Il est donc essentiel que la Confédération respecte cette répartition des compétences. De plus, cette stratégie apparaît particulièrement problématique au sens où il est difficile de déterminer si elle a vocation à engendrer des modifications législatives et si elle dispose d'une base constitutionnelle pour le faire.

Indépendamment de cet enjeu juridique, pour la CVCI, une amélioration de la gestion du sol ne doit pas servir de prétexte à la remise en question de compétences dévolues aux cantons. Les solutions cantonales et intercantionales doivent être favorisées afin de respecter leurs prérogatives. A contrario, une stratégie fédérale, sans valeur légale, apparaît inadéquate.

Concernant le deuxième domaine d'action présenté, la CVCI partage l'objectif visant à faire prendre conscience aux différents acteurs que le sol est une ressource précieuse. Il est effectivement important que le grand public et l'économie mesurent l'importance et les spécificités de cette ressource. En revanche, le renforcement des compétences de la Confédération pour parvenir à ce but n'est, à nouveau, pas nécessaire. Les cantons sont parfaitement en capacité de le faire.

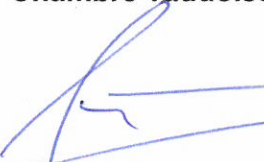
Enfin, le dernier domaine d'action évoqué dans le document, à savoir, privilégier l'exécution de la législation existante à la création de nouvelles normes peut être mis en place indépendamment de ce projet. Le respect de la répartition des compétences et de la souveraineté des cantons peut être appliqué sans cette stratégie fédérale.


\*\*\*\*\*

**En conclusion, la CVCI s'oppose à la mise en place d'une stratégie sur le sol en Suisse. L'aménagement du territoire est une compétence prioritairement cantonale et doit le rester. Pour répondre aux besoins d'harmonisation ou de standardisation il convient de privilégier les solutions cantonales ou intercantionales. Les objectifs de sensibilisation à la ressource qu'est le sol peuvent également être poursuivis par les cantons. Une stratégie fédérale ne ferait que renforcer le pouvoir de la Confédération dans un domaine où elle n'a pas besoin d'être aussi interventionniste.**

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**

  
Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

  
Antoine Müller  
Responsable de dossiers politiques